



Les Scouts du district de l'Outaouais

PROGRAMME DE NOMINATION ET D'ENCADREMENT DES CHEFS DE GROUPE

Introduction

À travers ce programme, nous visons à mieux définir le rôle du chef de groupe pour le district de l'Outaouais ainsi que tout ce qui entoure sa nomination et le soutien offert par le District.

Ce document a été

<i>approuvé lors du CA du district le 15 octobre 2009.</i>

Le document est structuré en suivant les principales étapes décrites dans le schéma du cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme.

TABLE DES MATIÈRES

1- LE CHEF DE GROUPE (ET L'ADJOINT AU CHEF DE GROUPE)	
1.1. Description générale.....	page 3
1.2. Attentes du District envers les groupes.....	page 3
1.3 L'adjoint au chef de groupe	page 3
2- SÉLECTION ET RECRUTEMENT	
2.1. Critères de sélection.....	page 4
2.2. Processus de nomination.....	page 5
3- ADHÉSION	
3.1. Adhésion aux politiques du District.....	page 5
4- NOMINATION ET ENTENTE	
4.1. Mandat du chef de groupe.....	page 6
4.2. Entente et signature du mandat.....	page 7
4.3. Accueil et reconnaissance du chef de groupe.....	page 7
5- ACTIVITÉ	
5.1. Exécution de l'entente.....	page 7
6- FORMATION ET SOUTIEN	
6.1. Plan de formation.....	page 7
6.2. Formation suggérée.....	page 8
6.3. Collège des chefs de groupe.....	page 8
7- ÉVALUATION	
7.1. Évaluation du chef de groupe.....	page 8
ANNEXES	
Annexe 1 - Exemple d'entente en le District et le chef de groupe.....	page 9
Annexe 2 - Modèle de résolution du conseil pour la recommandation du chef de groupe.....	page 11
Annexe 3- Modèle de résolution du conseil pour la recommandation d'un adjoint au chef de groupe.....	page 12

1. LE CHEF DE GROUPE

1.1. Description générale

Voici comment l'Association des Scouts du Canada (ASC) décrit le chef de groupe (ou responsable de groupe) dans le module GES 1010 Gestion d'un groupe scout :

« Nommée par le district sur recommandation du conseil de groupe, la personne titulaire de ce poste est responsable de la qualité du scoutisme au sein du groupe et de la direction du comité d'animation. Elle est membre du conseil de groupe et, s'il y a lieu, du comité exécutif. »

« Le responsable du groupe a un pouvoir fonctionnel sur toutes les composantes du groupe en matière d'application du Programme des jeunes et de la qualité du scoutisme vécu. L'ensemble de ses actes en matière de scoutisme doit cependant faire l'objet de rapports réguliers au conseil de groupe. Il ne peut pas engager la responsabilité et les ressources du groupe dans des actions ou des projets sans le consentement du conseil de groupe. »

1.2. Attentes du District envers les groupes

Le District s'attend :

- À ce que chaque groupe se nomme une personne qui agira à titre de chef de groupe;
- À ce que le choix de cette personne fasse consensus au sein de tous les adultes de son groupe et réponde le plus possible aux critères de sélection décrits dans la section 2.1;
- À ce que le formulaire de nomination du chef de groupe parvienne au District avant le 10 avril de chaque année lorsqu'il y a un nouveau chef de groupe ou un renouvellement de mandat.

1.3. *Si le groupe possède des unités à toutes les branches (groupes d'âge), il peut proposer au district un adjoint au chef de groupe afin d'alléger la tâche du chef de groupe.*

- *L'adjoint au chef de groupe travaillera en équipe avec le chef de groupe afin de se répartir la tâche, surtout s'ils animent encore dans une unité de leur groupe.*
- *Dans ce cas, le groupe présentera au district deux candidats, une à titre de chef de groupe et l'autre à titre d'adjoint au chef de groupe. (Annexes 2 et 3)*
- *Le programme de nomination et d'encadrement du chef de groupe s'appliquera aussi à celui de l'adjoint au chef de groupe.*

SÉLECTION ET RECRUTEMENT

1.4. Critères de sélection

Les critères de sélection constituent un guide pour aider à sélectionner et recruter le meilleur chef de groupe possible. Ils ne constituent pas un absolu mais le candidat doit répondre à chaque critère dans une certaine mesure. Par exemple, on pourrait dire d'un chef de groupe qui travaille 12 heures par jour en plus des fins de semaine qu'il manque de disponibilité. De même, un nouvel animateur qui n'a jamais connu le Mouvement scout n'est peut-être pas le meilleur candidat pour le poste.

Savoir faire

- Avoir une bonne connaissance du Mouvement scout, de ses buts et de son esprit;
- Avoir une expérience significative (au moins 2 ans) en animation scout;
- Avoir été responsable d'unité;
- Avoir obtenu son brevet de formation mi-parcours (Nœud de Gilwell ou Nœud de cabestan vert).

Savoir être

- Être capable de travailler en équipe;
- Faire preuve de leadership et d'esprit démocratique;
- Être disponible;
- Être capable de communiquer efficacement, verbalement et par écrit;
- Avoir des compétences en gestion d'adultes;
- Être capable de déléguer;
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation;
- Avoir complété avec succès le processus de vérification des antécédents judiciaires.

Le groupe peut avoir des exigences supplémentaires à celles du District mais ne peut être moins exigeant.

Période d'ajustement

- **Si le groupe ne trouve pas de personne qualifiée pour agir comme chef de groupe (ou adjoint au chef de groupe, s'il y a lieu), après entente, le district pourra accepter une dérogation, mais la personne proposée à ce poste devra s'engager à réaliser sa formation suivant la tâche à accomplir dans un délai raisonnable.**

1.5. Processus de nomination

Au niveau du groupe

- a) Le groupe fait l'annonce auprès de l'ensemble des ses membres qu'il est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de chef de groupe en diffusant le profil recherché;
- b) Les candidats sont présentés lors d'un conseil d'animation (CANI) et l'un d'eux est choisi par consensus;
- c) Le candidat choisi au CANI est présenté au conseil de groupe;
- d) Par résolution du conseil, le groupe recommande la nomination du candidat au poste de chef de groupe au District. (*voir annexe 2*);

Au niveau du District

- e) Le District reçoit la recommandation du groupe et prend rendez-vous avec le candidat;
- f) Deux membres du commissariat rencontrent le candidat et ensemble, ils élaborent et signent une entente de deux ans;
- g) Le candidat est officiellement nommé au poste de chef de groupe lors du gala de reconnaissance (ou un commissariat élargi si c'est après le mois d'avril).

2. ADHÉSION

2.1. Adhésion aux politiques du District

Lors de la signature de l'entente, le chef de groupe adhère aux politiques des Scouts du district de l'Outaouais.

3. NOMINATION ET ENTENTE

3.1. Mandat du chef de groupe

Superviser l'application du programme des jeunes dans son groupe

- Veiller à la qualité du scoutisme;
- Créer un esprit d'équipe et une harmonie au sein du groupe;
- Initier, promouvoir et coordonner les activités de groupe;
- Réviser les programmes de camp;
- Autoriser les activités de moins de 24 heures;
- Aider les animateurs en répondant à leurs questions ou en les référant aux bonnes ressources;
- Favoriser la montée des jeunes aux niveaux supérieurs;
- Animer la cérémonie de la montée;
- Proposer des projets d'amélioration ou de changements dans le groupe en matière de scoutisme et en superviser la réalisation.

Superviser, coordonner et motiver les équipes d'animation

- Encadrer, en tant que responsable d'adultes, les responsables d'unité, selon la politique Adultes dans le scoutisme;
- **Promouvoir la formation scoute et faire le suivi de la progression des animateurs;**
- Recevoir les promesses des membres adultes du groupe;
- Organiser et animer les conseils d'animation du groupe (CANI);
- Siéger d'office et participer activement aux réunions du conseil de groupe et assurer la liaison entre celui-ci et les équipes d'animation;
- **Réaliser les mandats reçus du conseil de groupe et des instances supérieures;**
- Régler les conflits entre adultes;
- Recommander au conseil et au District la nomination ou la destitution des responsables d'unité et des autres adultes éducateurs.

Assurer la liaison entre le groupe et les autres instances du Mouvement

- **Promouvoir les activités et les services du District auprès des membres du groupe;**
- Recueillir et transmettre au groupe les informations provenant des autres instances du Mouvement ou du milieu;
- **Représenter son groupe lors des rencontres du District;**
- Recommander les demandes de permis de camp des unités de son groupe au District;
- Informer le District des activités autorisées dans son groupe.

Assurer la présence du scoutisme dans son milieu

- Agir comme chef du scoutisme dans son milieu;
- Agir comme porte-parole du groupe en matière de scoutisme;
- Participer au recrutement de jeunes et d'adultes dans son milieu;
- Assurer le contact et la collaboration avec les autres groupes;
- Participer à l'élaboration d'un plan d'action pour le groupe;
- Participer à l'élaboration d'un plan de croissance pour les unités et le groupe;
- Participer à toute négociation importante du groupe avec le milieu.

3.2. Entente et signature du mandat

Bien que le chef de groupe soit choisi par consensus lors du CANI et recommandé par le groupe, son mandat principal relève du District qui est l'instance qui le nomme.

Le mandat du chef de groupe débute à partir du moment où l'entente est signée, généralement au mois d'avril, et a une durée de deux ans.

3.3. Accueil et reconnaissance du chef de groupe

Les nouveaux chefs de groupe sont accueillis et reconnus officiellement lors du gala de reconnaissance au mois de mai ou lors d'une réunion de commissariat élargi. Lors de cette cérémonie, il s'engage officiellement devant les membres du District. Il reçoit un certificat et son épinglette de chef de groupe.

Il est aussi suggéré aux groupes d'accueillir officiellement leur chef de groupe lors d'une activité spéciale.

4. ACTIVITÉ

4.1. Exécution de l'entente

Il est entendu que les deux parties se doivent d'exécuter l'entente signée.

5. FORMATION

5.1. Plan de formation

Lors de l'entente entre le chef de groupe et le commissaire du District (ou autre représentant du commissariat), un plan de formation est élaboré selon le

mandat et les objectifs qui ont été établis. Il doit donc s'adapter aux besoins spécifiques du chef de groupe. **Le plan de formation fait alors partie de l'entente signée (voir exemple à l'annexe 1).**

5.2. Formation suggérée

Il n'y a pas de parcours de formation obligatoire pour les chefs de groupe. Par contre, certains modules sont fortement recommandés puisqu'ils se rapportent au mandat de celui-ci.

En plus des modules obligatoires pour l'obtention du brevet de fin de parcours, les modules optionnels suggérés par l'ASC sont les suivants :

- ANI 2001 Dynamique des groupes
- ANI 1105 Éduquer aujourd'hui
- SOC 1201 Symboles et traditions
- SOC 1202 Scoutisme international
- SOC 1203 Scoutisme et environnement
- GES 2042 Gestion des ressources adultes 2
- GES 1303 Règlement des conflits d'adultes
- GES 1305 Reconnaissance des bénévoles
- GES 1306 La planification dans le scoutisme
- TEC 1403 Publicité
- TEC 1411 Parler en public

5.3. Collège des chefs de groupe

Le Collège des chefs de groupe est un mécanisme de rencontres et de discussions pour les chefs de groupe. Des rencontres sont mises au calendrier lors des commissariats élargis et d'autres peuvent être appelées si le besoin s'en fait sentir. Le Collège peut être utilisé pour discuter d'un sujet particulier qui interpelle plusieurs personnes ou pour dispenser de la formation.

6. ÉVALUATION

6.1. Évaluation du chef de groupe

Une évaluation est faite entre le chef de groupe et le commissaire (ou autre représentant du commissariat) à mi-mandat et à la fin du mandat. On évalue, à partir de l'entente, où le chef de groupe en est rendu dans la réalisation de ses objectifs et le soutien apporté par le District.

ANNEXE 1 – EXEMPLE D’ENTENTE EN LE DISTRICT ET LE CHEF DE GROUPE



Les Scouts de district de l’Outaouais Entente entre le District et le chef de groupe

Entente entre Hector Langevin et les Scouts du district de l’Outaouais, représenté par Claire Lavoie, commissaire.

Par la présente, je, soussigné, Hector Langevin, accepte le poste de chef de groupe du 4^e groupe St-Profond-des-Creux et m’engage à assumer les devoirs et responsabilités qui s’y rattachent. Je m’engage plus particulièrement à exécuter les tâches décrites ci-dessous pour la durée de l’entente. J’accomplirai mon travail en observant les règles du Code d’éthique des adultes de l’Association des Scouts du Canada.

Moi, Claire Lavoie, commissaire des Scouts du district de l’Outaouais, m’engage à donner à Hector Langevin tout le soutien nécessaire dans l’exercice de ses fonctions. Au cours de cette entente, les deux parties procéderont à une évaluation en vue de la prochaine année.

*Cette entente est d’une durée de deux ans, entrant en vigueur le 1^{er} mai 2008.
Fait à Gatineau le 28 avril 2008.*

(signature)

Hector Langevin
Chef de groupe

(signature)

Claire Lavoie
Commissaire en titre

Mandat général du chef de groupe

Sous l’autorité du commissaire de district,

Superviser l’application du programme des jeunes dans son groupe

- Veiller à la qualité du scoutisme;
- Créer un esprit d’équipe et une harmonie au sein du groupe;
- Initier, promouvoir et coordonner les activités de groupe;
- Réviser les programmes de camp;
- Autoriser les activités de moins de 24 heures;
- Aider les animateurs en répondant à leurs questions ou en les référant aux bonnes ressources;
- Favoriser la montée des jeunes aux niveaux supérieurs;
- Animer la cérémonie de la montée;
- Proposer des projets d’amélioration ou de changements dans le groupe en matière de scoutisme et en superviser la réalisation.

Superviser, coordonner et motiver les équipes d'animation

- Encadrer, en tant que responsable d'adultes, les responsables d'unité, selon la politique Adultes dans le scoutisme;
- Promouvoir la formation scoute et faire le suivi de la progression des animateurs;
- Assister aux promesses des membres adultes du groupe;
- Organiser et animer les conseils d'animation du groupe (CANI);
- Siéger d'office et participer activement aux réunions du conseil de groupe et assurer la liaison entre celui-ci et les équipes d'animation;
- Réaliser les mandats reçus du conseil de groupe et des instances supérieures;
- Régler les conflits entre adultes;
- Recommander au conseil et au District la nomination ou la destitution des responsables d'unité et des autres adultes éducateurs.

Assurer la liaison entre le groupe et les autres instances du Mouvement

- Promouvoir les activités et les services du District auprès des membres du groupe;
- Recueillir et transmettre au groupe les informations provenant des autres instances du Mouvement ou du milieu;
- Représenter son groupe lors des rencontres de District;
- Recommander les demandes de permis de camp des unités de son groupe au District;
- Informer le District des activités autorisées dans son groupe.

Assurer la présence du scoutisme dans son milieu

- Agir comme chef du scoutisme dans son milieu;
- Agir comme porte-parole du groupe en matière de scoutisme;
- Participer au recrutement de jeunes et d'adultes dans son milieu;
- Assurer le contact et la collaboration avec les autres groupes;
- Participer à l'élaboration d'un plan d'action pour le groupe;
- Participer à toute négociation importante du groupe avec le milieu.

Mandat particulier pour l'année courante

- Organiser une cérémonie de montée pour le groupe;
- Organiser une activité de rencontre pour lancer la nouvelle année scoute;
- Promouvoir la création d'un poste de pionniers.

Objectifs personnels

- Suivre le module de camps et sorties (TEC 1030) pour mieux réviser les programmes de camp;
- Visiter chaque unité au moins 2 fois pendant l'année;
- Apprendre à mieux connaître personnellement les animateurs de mon groupe.

ANNEXE 2 – MODÈLE DE RÉOLUTION DU CONSEIL POUR LA RECOMMANDATION DU CHEF DE GROUPE



Les Scouts du district de l'Outaouais
Recommandation d'une personne au poste de chef de groupe

Résolution du _____
 (numéro de nom du groupe)

À la rencontre du conseil de groupe qui s'est tenue le _____ et suite
 (date de la rencontre)

à une demande du comité d'animation, _____ est
 (nom de la personne recommandée)

recommandé(e) au Scouts du district de l'Outaouais pour le poste de chef de groupe.

Proposition faite par _____ et secondée par _____.

CV scout de la personne recommandée

Les informations contenues dans le SISC (Système d'information de l'Association des Scouts de Canada) sont exactes et à jour. (Sinon, remplir la section suivante)

	Animation	Gestion	Obtenu le
Nœud de Cabestan bleu			
Brevet de mi-parcours			
Brevet de fin de parcours			

Autre formation : (secourisme, scoutisme d'hiver, etc.)

Expérience :

De	à	Fonction

ANNEXE 3 – MODÈLE DE RÉOLUTION DU CONSEIL POUR LA RECOMMANDATION DE L'ADJOINT DU
CHEF DE GROUPE



Les Scouts du district de l'Outaouais
Recommandation d'une personne au poste d'adjoint au chef de groupe

Résolution du _____
(numéro et nom du groupe)

À la rencontre du conseil de groupe qui s'est tenue le _____ et suite
(date de la rencontre)

à une demande du comité d'animation, _____ est
(nom de la personne recommandée)

recommandé(e) au Scouts du district de l'Outaouais pour le poste d'adjoint au chef de
groupe.

Proposition faite par _____ et appuyée par _____.

CV scout de la personne recommandée

Les informations contenues dans le SISC (Système d'information de l'Association
des Scouts de Canada) sont exactes et à jour. (Sinon, remplir la section suivante)

	Animation	Gestion	Obtenu le
Nœud de Cabestan bleu			
Brevet de mi-parcours			
Brevet de fin de parcours			

Autre formation : (secourisme, scoutisme d'hiver, etc.)

Expérience :

De	à	Fonction